

L'honorable M. POWER: L'honorable sénateur voudrait-il être assez bon de lire de nouveau le 10e paragraphe ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: (Après avoir lu le paragraphe): Cette disposition pourvoit à l'enseignement du français en sus de l'anglais, dans le cas où 10 enfants français fréquentent l'école. Dans une autre clause de ce règlement, où l'on pourvoit à l'enseignement religieux, il est décrété que l'on emploiera un instituteur catholique romain ou protestant, suivant le cas. Cette disposition a un double emploi. Elle est applicable aux deux classes de la population, mais dans le cas de cette clause-ci, elle n'a d'effet seulement que pour l'une de ces deux classes, et l'on ne peut faire qu'une réponse à ma question. Naturellement on pourra rectifier mes dires. Je n'ai pas l'intention de donner à ce 10e paragraphe une interprétation qu'il ne comporte pas. Si la loi scolaire du Manitoba pourvoit d'une manière absolue à l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles, alors il va de soi que mon objection n'a pas sa raison d'être; sinon, il s'ensuit que la déduction que je tire de la rédaction de ce 10e paragraphe doit être exacte, à savoir qu'il n'y a pas de disposition pourvoyant à l'enseignement de la langue anglaise dans le cas où il y a une minorité de 10 élèves protestants dans un district français. Si ceux qui sont intéressés dans ce règlement sont disposés à l'accepter comme comportant les dispositions de la constitution, il ne m'appartient pas, comme il n'appartient pas à ceux qui partagent ma manière de voir, de s'y objecter.

Je répète de nouveau que je repousse l'accusation qui a été lancée contre l'ancien gouvernement, d'avoir traité le gouvernement manitobain avec un manque quelconque de courtoisie, soit directement soit indirectement.

Je réitère ma déclaration de toute à l'heure, lorsque j'ai dit qu'il ne m'importe peu, vu la position que j'ai prise, et croyant que cette position est celle que tout homme d'Etat et tout homme public devrait prendre, qu'il ne m'importe peu, dis-je, de savoir si oui ou non toute la province de Québec ou n'importe quelle autre province, est disposée à accepter ce règlement. Si le délégué papal qui est maintenant au Canada, conseille aux gens d'accepter un règlement, cela les regarde. Mais s'il m'arrive d'avoir à exprimer mon vote en faveur de ce que

je crois être les droits de la minorité du Manitoba, bien que le Pape lui-même pourrait dire que ce règlement le satisfait, je n'en voterai pas moins en faveur d'une législation qui donnera à la minorité ce que je crois être ses droits.

Le paragraphe suivant du discours du Trône touche un sujet qui me met plus à l'aise et que je puis traiter avec moins de réserve. Mon honorable ami qui a proposé l'adoption de l'adresse s'est exprimé d'une manière assez énergique sur la question commerciale et sur le tarif. Il a fait observer que des millions de piastres ont été placées dans nos industries et que les droits acquis ne devaient pas être mis en péril.

Quand on réfléchit sur ce qui a été fait par le pas-é, sur ce qui s'est accompli au cours des dix-sept ou dix-huit années pendant lesquelles la politique protectionniste du gouvernement a été en vigueur, puis, si l'on se reporte aux déclarations des chefs du parti libéral d'aujourd'hui, si l'on pouvait seulement effacer les noms de ceux qui font ces déclarations, et si l'on pouvait les lire sans savoir qui ont exprimé ces vues, on pourrait croire qu'elles viennent des "tories" les plus convaincus qu'il y ait parmi nous. Je félicite mes honorables amis de s'être ainsi convertis. Ils ont dénoncé la politique nationale pendant les 17 dernières années dans les termes les plus énergiques possibles. Il nous ont dit: Confiez-nous simplement le pouvoir et nous ferons disparaître les entraves qui ont paralysé les forces vives du pays pendant les 18 dernières années, qui ont chassé notre population à l'étranger et nous ont tous terriblement appauvris. A les en croire les cultivateurs étaient ruinés et littéralement érasés par un fardeau qu'ils ne pouvaient supporter. Maintenant ces mêmes messieurs nous disent qu'il ne faut pas mettre en péril les droits qui ont grandi grâce à la politique de protection, parce que ce sont des droits acquis. D'où vient ce changement à vue ?

Je n'ai pas entendu mon honorable ami le sénateur de Bothwell (M. Mills) faire de telles déclarations. Je crois qu'il est un libre-échangiste trop ardent et de plus, qu'il est trop honnête pour exprimer des opinions semblables à celles que nous ont fait entendre les honorables messieurs qui ont été ses alliés politiques.

Qu'on me permette de dire, entre parenthèse, que j'approuve l'éloge enthousiaste que l'honorable chef de la droite en cette